





LE CHANT

MOZART ET SCHUBERT : LIEDER

Voici un disque de lieder dont une face est consacrée à Mozart, l'autre à Schubert. Il permettra à passionnés de confrontation.

Des lieder de Mozart ? C'est une surprise ! Une révélation, même — le mot n'est pas trop fort. Le Mozart que reflètent ces mélodies nous apparaît sensible, profond, déjà romantique. Nul doute : voici le père du Schubert.

Sept exemples — « Das Veilchen » dont la tendresse mélancolique annonce sagement le Viennois « Abendempfindung » d'une grande beauté, « Das Traumbild » : un poétique nocturne, « Kommi, liebe Zither » : charme et insouciance, « Sehnsucht nach dem Frühling » délicieux (et connu) ; la musique semble frémir et rayonner au contact du printemps.

Pour Schubert, neuf exemples — « An die Musik » ; délicieux lied atmosphérique « Heidenröslein » (célèbre) dans le style populaire, « Du bist die Ruh » d'une communicative sérénité, « Lachen und Weinen » dont l'allégresse est dansante. Les fameux « Die Forelle » et « Ave Maria » — « Frühlingsglaube » dont le fraîcheur d'inspiration est ravissante, « Resthörnchen » qui traduit l'empressement. Enfin « Nacht und Traume » sublime et paisible nocturne vocal.

La même cantatrice apporte les mêmes soins talentueux à la deuxième partie de son récital. L'interprétation de « Du bist die Ruh » et « Ave Maria » et « Nacht und Traume », lumineuse et lointaine, envahit l'auditeur d'une douce félicité. Nous allons oublier d'ajouter que l'accompagnement pianistique confié à Jacqueline Bonneau satisfait pleinement.

Un disque intime, dans la réalisation technique est par ailleurs très bonne (1).

L'ORATORIO

HAYDN : LA CREATION

Cet oratorio célèbre pour solistes, chanteurs et orchestre, se divise en trois parties. La première évoque la création des mondes inanimés ; la suivante relate celle des êtres vivants ; la dernière est un vaste chant de gratitude envers le créateur.

Le récit se partage entre trois archanges confiés, assez conventionnellement, à des voix différentes : Gabriel (soprano), Uriel (ténor) et Raphaël (basse).

La partition est essentiellement descriptive, notamment dans sa première partie. Elle donne réellement l'impression d'une lente mais inextinguible organisation, surtout dans les interventions orchestrales. Chacun des « éléments » est représenté musicalement (l'orage, l'eau sous ses différentes formes, le soleil, la lune ; différents oiseaux sont caractérisés : roucoule-

CHRONIQUE DES DISQUES

ment de la colombe et trilles du rossignol par exemple ; on y discerne les rugissements du lion, les bonds au cerf, la réputation des vers). Un certain symbolisme s'y décode en outre (gammes descendantes lorsque l'air pour les Esprits du Mal, air pastoral pour les bœufs, etc.).

Il s'ensuit que ce chef-d'œuvre offre évidemment peu d'unité. Nous nous attarderons pas à son aspect philosophique ; il apporte une vision assez utopique de la Création, conception qui rejoint la théorie de « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles » du cher Pangloss ! Mais, dans sa naïveté, il constitue un acte de foi véritable ; il y a beaucoup de ferveur dans cette musique.

(Il nous est impossible d'analyser les 34 numéros de la partition. Voici ceux qui frappent le plus, 1<sup>er</sup> partie — l'introduction orchestrale — aux accents parfois schubertiens — qui, volontairement « décousue », dépeint le chaos avant la création. Le n° 10 : chœur dans lequel les cohortes célestes louent Dieu, n° 12 : apparition des astres, 2<sup>e</sup> partie — n° 15 : l'air de Gabriel et son commentaire instrumental sont de la meilleure veine. N° 18 : trio évoquant la vie sur terre (Gabriel) dans les airs (Uriel) et dans les eaux (Raphaël), n° 24 : air d'Uriel racontant la création de l'homme et de la femme, n° 26 : chœur de louanges, n° 28 : « Alleluia » par le chœur allégre, 3<sup>e</sup> partie — Les numéros 30 à 33, ainsi que le jubilatoire chœur final, se gonflent de reconnaissance et d'amour).

Le soprano Agnès Giebel, dont le chant est habilement conduit, apporte une belle « lumière vocale ». Le ténor Holm possède la vaillance sans avoir, comme certains confrères, la « stridence » en évitant le contre-partir. La basse Rehfuß ne manque ni d'assurance ni de noblesse.

Les chœurs de l'Académie Viennoise sont disciplinés et pleins de vie. L'orchestre de l'Opéra (Vienne) a de la finesse. Le chef Goehr suit de près le texte, se fondant toujours sur les sens des paroles pour déterminer ses mouvements, ses nuances (ainsi approfondit-il par un recueillement particulier la portée du mot « multipliez »). Il témoigne de la fermeté nécessaire dans les ensembles.

La réalisation technique est bonne. Les fins de face souffrent un peu de « resserrement ». La présentation, en pochette double, s'accompagne d'une notice signée Chailley (2).

MUSIQUE INSTRUMENTALE

VIVALDI : LE VIOLON

La Cetra (traduction littérale : la cithare, dans l'esprit : la lyre) est le titre donné par Vivaldi à son opus 9, rassemblant 12 concertos pour violon et orchestre à cordes.

Ce sont donc des concertos de soliste, adoptant la coupe et présentant le charme habituels aux ouvrages du compositeur. Quo de ressemblances entre eux... et de diversité, tout à la fois. Ils possèdent une richesse débordante et constituent sans nul doute des dans de nos meilleures réussites d'ensemble de l'œuvre vivaldienne. Au sein même d'une structure uniforme et pri-sonnier d'un même style, comme le « Peterrosso » sait se renouveler !

Certure et élégance, vigueur et agilité, fermeté et luminosité, voilà les caractéristiques essentielles de « La Cetra ». Cet homme frère, quelle énergie intérieure l'habitait ! L'équilibre rythmique, basé avec la mélodie — de son inspiration, se trouve sans cesse varié et agrémenté par quelque originalité trouvaille.

L'orchestre comprend uniquement des cordes — et le clavier, bien entendu. Il est toujours allégué pendant qu'intervient le soliste, d'où possibilité d'heureux contrastes. D'ailleurs, l'accompagnement, même lorsqu'il est effacé, a une valeur et un intérêt intrinsèques.

Un intérêt détaillé de chaque concerto entraînerait un long exposé. Bornons-nous à l'essentiel ; il reste bien entendu que les numéros sur lesquels nous ne faisons rien sont cependant aussi, pleins d'intérêt. N° 3 : très beau, il fut transcrit pour le hautbois, N° 4 : très difficile partie de soliste dans le finale, N° 5 : construction plus libre ; une brève introduction lente fait mieux « bondir » l'Allegro initial, N° 6 : célèbre, difficile, il exige la « scordatura » ; le finale utilise un thème de gigue ; N° 7 : nerveux, splendide, N° 8 : si, très intéressant, N° 9 : construit, sain, vivant, généreux, c'est le seul de la série qui s'adresse à deux violons, N° 10 : allegro aux courbes et pédales mélodico-rythmiques ; l'organe de la radieuse mélodie se déroule sur un ostinato en pizzicati ; elle-gro volontaire, N° 12 : hardi, il réclame aussi la scordatura.

Impossible de s'ennuyer tout au long de cette intégrale aux facettes multiples. Elle est due à « l'Orchestre » Pro Musica » (Stuttgart) conduit par Reinhardt. Le premier violon solo, Barchi, possède un archet précis dans le rythme (volets extrêmes) clair, qui sait aussi dérouler ample et noblement les mélodies (mouvements médians). Le style est pur, le jeu brillant. Les terribles difficultés que l'artiste rencontre dans l'Allegro du n° 10 sont vaincues... non totalement peut-être, mais le largo suivant est excellent.

L'ensemble instrumental qui le suit est « présent », net, régulier. Voilà donc des versions soignées, très belles, qu'on n'aurait souhaité un peu plus « souriantes » ; spécifiquement bien pourtant que, austères, elles ne sont nullement « froides ».

Le pris de son est équilibré et sympathique. Les trois disques (deux concertos par face sur chaque gravure) sont présentés en coffret sobre. Edition économique (3).

TELEMANN : LA FLUTE, LE HAUTOIS, LA TROMPETTE, L'ALTO

Un concerto pour chacun de ces instruments : un bel échantillonnage.

Le Concerto pour flûte et cordes en ré mineur est un concerto à cinq, à l'aspect double en ce qui concerne le soliste ; chantant (surtout) et virtuose. C'est une œuvre frappée « en pleine lumière ». Les cadences sont si-gnificatives. (Andante : contours mélodiques agréables et clairs. All<sup>o</sup> : partie soliste très fleurie. Largo : le flûtiste entame une sereine conversation avec clavier et violoncelle faisant office de basse. Allegro : gigue alerte).

Il donne l'occasion d'apprécier la douceur exquise et l'agilité délicate de Redel, flûte solo.

Le Concerto pour hautbois et cordes en mi mineur fait, lui aussi, davan-tage appel aux qualités du chanteur qu'à celles du virtuose. (L'andante : comme l'All<sup>o</sup> final — part d'une incise rythmique. Le 2<sup>e</sup> mouvement fait preuve d'énergie et de célérité, avec le curieux contraste d'un court cantabile central. Largo : cette révérence ex-hale une sorte de bonheur mélancolique.)

Le soliste Kalms ne manque pas d'y faire admirer son style pur et son phrasé souple, aussi la précision de son spiccato.

Le Concerto pour trompette et cordes en ré mineur demande, encore, beaucoup plus à l'expression qu'à la technique. En 4 mouvements assez brefs — où le compositeur aime à développer à partir d'une cellule rythmique — il apporte le témoignage de son « goût français » (après un adagio que le soliste entame d'em-blée, deux allegros brillants entou-vent une grave réservée aux cordes seules).

Scherbaum révèle une extraordinaire aisance dans le registre aigu où l'instrument doit presque toujours se cantonner.

Dans le Concerto pour alto et cordes en sol majeur, l'opposition soliste-orchestre fait merveille, bien que l'instrument-vedette soit à cordes égales-ment, et ce grâce à son timbre par-ticulier (Largo : très accessible médi-atement, il exige la « scordatura » ; Andante : belle mélodie, dont la structure s'inscrit hors de tout conformisme. Presto : il unit l'éclat et la vi-veur).

L'alto de Schmid a une voix cheu-de et vibrante, des sonorités pulsan-tes et attachantes, et sait faire montre de brio à l'occasion.

Dans ces quatre concertos, l'Orches-tre Pro Arte (Munich) mené par Re-gel, apporte un soutien opportun et sans défaillance aux divers solistes.

L'enregistrement possède de grosses qualités. La présentation est ravissan-te (4).

PURCELL : LA TROMPETTE

Est-il besoin de parler longuement de « Trumpet Voluntary » ? Cette piè-ce célèbre serait d'ailleurs apocryphe, on l'attribue maintenant à Clarke. Dans sa version pour trompette, timbales et cordes, elle est éclatante. Exécution par Vallant ; on sait qu'il est à la fois un virtuose de l'instrument et un spécialiste de ce style.

Le « Trumpet overture », tirée du Masque « The Indian Queen », en-tourent brillamment l'Acte III (solo de

Nouvelles de la Schola Cantorum

Le 21 janvier, M. Pierre Wisner, Directeur de la Schola Cantorum a inauguré l'annexe de l'école fondée à Saintes (Charente-Me) et dont la Direction a été confiée à M. Emile Gascard.

Les concours, les concerts de élève et compris, à lieu à Munich du 4 au 27 septembre 1962. Les épreuves en sont publiques, l'entrée gratuite.

Ce concours est ouvert aux musiciens de tous pays à condition qu'ils n'aient, en 1960 ou 1961, remporté aucun prix dans la spécialité dans laquelle ils se présentent en 1962.

Il devront répondre aux conditions d'âge suivantes : Chant (chanteurs et cantatrices) être nés entre 1922 et 1942. Piano, orgue, alto et clarinette : être nés entre 1922 et 1945.

Le jury pourra décerner les prix suivants : Chant (cantatrices) : 1<sup>er</sup> prix, 5.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 3.000 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 2.000 DM. (chanteurs) : 1<sup>er</sup> prix 5.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 3.000 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 2.000 DM.

Piano et orgue et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

11<sup>e</sup> CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE

DES INSTITUTIONS RADIOPHONIQUES DE LA REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE

MUNICH 1962

Chant - Piano - Orgue - Alto - Clarinette

du 4 au 20 septembre

REGLEMENT GENERAL

Le 11<sup>e</sup> Concours International de Musique 1962 comprend les catégories : chant, piano, orgue, alto, clarinette.

Les concours, les concerts de élève et compris, à lieu à Munich du 4 au 27 septembre 1962. Les épreuves en sont publiques, l'entrée gratuite.

Ce concours est ouvert aux musiciens de tous pays à condition qu'ils n'aient, en 1960 ou 1961, remporté aucun prix dans la spécialité dans laquelle ils se présentent en 1962.

Il devront répondre aux conditions d'âge suivantes : Chant (chanteurs et cantatrices) être nés entre 1922 et 1942. Piano, orgue, alto et clarinette : être nés entre 1922 et 1945.

Le jury pourra décerner les prix suivants : Chant (cantatrices) : 1<sup>er</sup> prix, 5.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 3.000 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 2.000 DM. (chanteurs) : 1<sup>er</sup> prix 5.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 3.000 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 2.000 DM.

Piano et orgue et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

11<sup>e</sup> CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE

DES INSTITUTIONS RADIOPHONIQUES DE LA REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE

MUNICH 1962

Chant - Piano - Orgue - Alto - Clarinette

du 4 au 20 septembre

REGLEMENT GENERAL

Le 11<sup>e</sup> Concours International de Musique 1962 comprend les catégories : chant, piano, orgue, alto, clarinette.

Les concours, les concerts de élève et compris, à lieu à Munich du 4 au 27 septembre 1962. Les épreuves en sont publiques, l'entrée gratuite.

Ce concours est ouvert aux musiciens de tous pays à condition qu'ils n'aient, en 1960 ou 1961, remporté aucun prix dans la spécialité dans laquelle ils se présentent en 1962.

Il devront répondre aux conditions d'âge suivantes : Chant (chanteurs et cantatrices) être nés entre 1922 et 1942. Piano, orgue, alto et clarinette : être nés entre 1922 et 1945.

Le jury pourra décerner les prix suivants : Chant (cantatrices) : 1<sup>er</sup> prix, 5.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 3.000 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 2.000 DM. (chanteurs) : 1<sup>er</sup> prix 5.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 3.000 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 2.000 DM.

Piano et orgue et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM ; 3<sup>e</sup> prix, 1.500 DM ; 4<sup>e</sup> prix, 1.000 DM ; 5<sup>e</sup> prix, 500 DM.

Section piano. — Le concurrent choisira une des trois œuvres suivantes : Bach, Andante et Finale du Concerto Italien. Chopin, Boléro op. 19.

Bartók, Danse en rythme bulgare (Microcosmos). Le rapporteur devra comprendre en outre : une œuvre importante de Bach (pas d'arrangement, s.v.p.). Une sonate de Beethoven.

Section alto et clarinette et pour chaque instrument : 1<sup>er</sup> prix, 4.000 DM ; 2<sup>e</sup> prix, 2.500 DM

LISTE DES CONCERTS PUBLICS

DONNES AU COURS DE L'ANNEE 1962, PAR LA MUSIQUE ET LA BATTERIE-FANFARE DES GARDIENS DE LA PAIX DE PARIS.

- En Mai : Jeudi 3, à 20 h. 30, Square d'Anvers. Samedi 12, à 17 h., Jardin du Luxembourg. Samedi 19, à 17 h., Kiosque des Champs-Elysées.
En Juin : Jeudi 14, à 17 h., Jardin du Luxembourg. Samedi 30, à 17 h., Jardin du Luxembourg.
En Juillet : Jeudi 5, à 21 h., Kiosque des Buttes-Chaumont. Mardi 10, à 21 h., Place des Fêtes.
En Août : Mercredi 15, à 21 h., Mairie de Bois-Colombes. Jeudi 24, à 21 h., Mairie de Neuilly.
En Septembre : Mercredi 13, à 21 h., Mairie de Bois-Colombes. Mardi 26, à 21 h., Mairie de Vincennes.
En Mal : Mercredi 16, à 21 h., Mairie de Bois-Colombes. Jeudi 24, à 21 h., Mairie de Neuilly.

Nomination dans l'ordre des Palmes Académiques

- M. Albert (François-Joseph), à Saint-Martin-de-Vaigues (Gard); services rendus à l'art musical.
Mme Baury, née Jean (Marie-Alexandrine-Françoise), à Saint-Etienne (Loire); services rendus à l'art musical et choral.
M. Boivin (Jean-Albert-Louis), à Amberg (Puy-de-Dôme); services rendus à l'art musical.
M. Bonnin (Raymond-Louis-Jules), à Paris; services rendus à l'art musical.

BESANCON Grand Concours International de Musique et Chant (7 et 8 juillet 1962)
C'est dans cette vieille ville espagnole aux vestiges romains, dans un cadre pittoresque et souhaité, grâce à ses grandes Ecoles, la culture de l'intelligence et de l'esprit, l'Art sous toutes ses formes, où son architecture moderne par sa beauté, sa grandeur et sa noblesse, est dans cette ville, en pleine expansion industrielle, économique et sociale dans laquelle vagabonde le Doubs avec ses contours naturels en forme de Lyre, qui retiennent les accents harmonieux d'une grande manifestation internationale de musique.

MANUFACTURE DE HOUSSES POUR TOUL INSTRUMENTS DE MUSIQUE
P. CHARPENTIER
BOUNAIX, Succ.
Maison fondée en 1892
10 bis, rue Bouchardon, PARIS (10<sup>e</sup>) - Tél. : ROQ. 89-76 et SOCIÉTÉ BAGAGE-UNION
62, rue Saint-Sabin (11<sup>e</sup>) - Tél. : VOL. 61-29
Cuir chromé blanc, façon buffle, plus résistant que le vernis. Nettoyage à l'eau et au savon (Prix très étudiés) pour tous vos équipements, Fanfares, Harmonies, Musiques militaires.

Table with columns: DATES, LOCALITES ET DEPARTEMENTS, GENRE. Lists various music festivals and events across France from April to July 1962.

Concours international de Lorient et Congrès C. M. F. 8, 9, 10 et 11 Juin 1962
C'est ce grand concours par sa présence et son talent une inestimable contribution à la gloire de la Musique.
Le Président du Comité d'Organisation, Jean MAIRE, Ex-Soliste de l'Orchestre de l'Opéra Comique et des Concerts Colonne.



Table with columns: DATES, LOCALITES ET DEPARTEMENTS, GENRE, S'ADRESSER. Lists music events and provides contact information for organizers across various French regions.

PETITES ANNONCES
OFFRE D'EMPLOI
Très urgent. Bon comptable avec références demandé pour ville chef-lieu départ. Sud-Ouest. Appart. vide libre. Indiquer instrument joué. Certe n° 900.
AVIS DE CONCOURS
Concours sur épreuves ouvert pour recrutement de deux agents d'étude, sexe masculin. Priorité sera donnée à candidats jouant instrument musique harmonie. Date demandes d'admission concours : 30 avril. Pour renseignements, s'adresser Mairie de Moulins (Allier).

TRANSATOURS S.C.T.T.V.
34, rue de Lisbonne - PARIS (8<sup>e</sup>) - LAD. 83-37
A VOTRE SERVICE
est aussi un spécialiste pour les croisières (14 départs du 1<sup>er</sup> juillet au 29 septembre)
Un exemple : du 14 au 28 juillet par M/S FRANCA C (Nice) - Gènes - Naples - Istambul - Odessa (Moscou) - Yalta - Sochi - Le Pirée (Athènes) - Naples - Gènes - (Nice). Prix minimum : 1.675 NF par personne, tous frais compris à bord.





PARIS Le décès de M. Ménéglier

Après une relativement courte mais pénible maladie, M. André Ménéglier est décédé le 26 février dernier...

Des photographies prises au cours de l'exécution de nombreux concerts et parues en leur temps dans nos journaux, avaient rendu familière, à beaucoup, la silhouette d'un chef maniant la baguette avec maîtrise, face à ses musiciens attentifs.

C'était une silhouette sympathique et bien campée, celle d'un chef compétent et sûr.

Pour d'autres, c'était plus qu'une silhouette, c'était une figure : celle d'un homme respectueux des valeurs et scrupuleux dans l'interprétation.

Enfin, pour ceux qui le connaissaient encore mieux, pour ceux qui avaient le privilège de l'apprécier chaque jour un peu plus, dirait-on, c'était un homme sincère dans rien, retenu par la valeur du mot. C'était un ami.

Je ne m'étendrai pas sur les nombreux concerts qu'il dirigea dans les grandes salles parisiennes : Gaveau, Pleyel, la Sorbonne, ainsi qu'à l'occasion de multiples manifestations, dans la cathédrale Notre-Dame de Paris, St-Germain l'Auxerrois, etc. ou beaucoup d'autres, où il avait permis de s'attaquer à des transcriptions difficiles, à des orchestrations complètes et à l'interprétation des œuvres des grands classiques.

Dans ses déplacements, il était souvent accompagné de Mme Ménéglier qui tenait une grande place dans sa vie. Nous lui adressons nos condoléances émues.

CHEFS DE MUSIQUE pour vos FANIONS BOUSSARDS CASQUETTES Aiguilles brodées maines Maquetterie soignée

Les Brodeurs Réunis 84 r. des Archives, PARIS-5 C.O.P. 76132 - Tél. ARO 02-04 se recommander du journal



Commission Technique et des Festivités

M. Brun donne lecture du compte rendu de cette Commission qui a assuré les points suivants :

- 1) 15-41 : Union Philharmonique d'Estampes (2e Division, 1er Section)
2) 20-41 : Union M. de Maisons-Laf. (2e Division, 2e Section)
3) 21-41 : Harmonie Municipale de Pantin (Division supérieure B)
4) 19-41 : L'Avant-Musique du Bourget (1er Division, 2e Section)
5) 19-41 : La Saint-Cyrienne (1er Division, 2e Section)
6) 9-1241 : L'Armée de Villablé (3e Division, 1er Section)
7) Concours littéraire 1961-1962
8) 19-41 : Lyre Amicale d'Eu-bonne (1er Prix asc. 28/30)
9) 30 mai 1961 : La Coccolia (1er Prix asc. 28/43/30)
10) 4 novembre 1961 : Orchestre Renaté (1er Prix asc. 28/30)

13 novembre 1961 : Estudiantina d'Argenteuil (1er Prix asc. 28/34/30)
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. Hugonnet remercie M. Brun du rapport qu'il a fourni au cours de l'année, ainsi que les membres de la Commission.

COMMISSION DE PRESSE M. Charollais donne lecture du compte rendu de cette Commission. Adopté à l'unanimité. M. Charollais remercie pour que les comptes rendus des Sociétés mentionnées dans les programmes donnés, il félicite M. Charollais du travail qu'il fournit pour ces comptes rendus.

SITUATION FINANCIERE M. Ploge, trésorier, donne lecture du rapport financier qui se traduit par un déficit de 861 NF. Cela tient à la création du Secrétariat permanent et de son installation au 121, rue Lafayette, Paris-10e.

RAPPORT MORAL M. Charollais donne lecture du Rapport Moral qui est adopté à l'unanimité. Le Président remercie et félicite M. Charollais de sa collaboration dévouée à la Commission.

RECOMPENSES ACCORDEES M. Grivot signale les récompenses accordées à dix-sept Sociétés les ayant présentées, savoir :

- a) Récompenses fédérales : 12 diplômes et médailles pour 12 sociétés
b) Récompenses confédérales : 63 diplômes et médailles pour trente années de service ; quarante-cinq agrées d'argent pour quarante ans de service et cinquante-cinq ans d'âge ; 16 agrées d'or pour cinquante ans de service et soixante-cinq ans d'âge ; 1 médaille de société pour cinquante ans d'existence ; 1 médaille de société pour cent ans d'existence ; 1 médaille et diplôme de chef de musique après vingt-cinq ans de direction ; 4 médailles extra musicales pour services rendus aux sociétés populaires de musique par des personnes étrangères aux sociétés. Soit au total : 110 récompenses confédérales.

M. Grivot pense que davantage de propositions devraient être transmises. Le travail demandé pour cela aux sociétés n'est pas difficile.

Commission des Examens

M. Grivot expose les résultats obtenus. Ceux-ci sont importants puisque 341 candidats ont été examinés et tous avec un instrument.

M. Grivot signale aussi que certaines écoles n'ont pas imposé la dictée musicale dans leurs épreuves. Cette manière de faire est inadmissible car la dictée est obligatoire. En agissant ainsi les écoles en cause ne permettent pas les subventions accordées par le C.M.F.

M. Grivot et le Président remercient MM. Desruennes et Etienne Lorin de leur rapport sur le travail de la Commission des Examens.

CERTAINES ECOLES ONT DEMANDE A CE QUE DES CENTRES SOIENT CREES PRES DE CHEZ ELLES. La liste est la suivante :

- a) Paris et la Seine : MM. Desruennes et Etienne Lorin
b) Nord : M. Bonnard
c) Ouest à Poissy : MM. Jannier et Dubry
d) Sud et Estampes : MM. Grivot et Dauvissat

Il n'est pas possible de créer de nombreux centres, sinon ce serait en contradiction avec les lois qui restent aux membres du Comité.

On ne peut leur demander comme cela à été fait exceptionnellement en 1961 de déplacer et installer des centres qui ont eux aussi des obligations envers leur famille et les leurs. Ils sont les animateurs.

Le Président demande aux responsables l'adresse de celui à qui il faut envoyer la correspondance. Il confirme qu'il n'est pas possible de créer des centres et surtout on ne peut attendre que les examinateurs soient pris dans les sociétés voisines. Malheureusement, ceux-ci il y a eu un grand trop d'attente à être trop d'attente ou trop de coulant dans la notation.

Ces particularités ne peuvent pas être prises en compte. Les écoles doivent donc faire un effort compréhensif en venant présenter leurs candidats au Centre le plus proche de leur résidence. Par exemple : Gagny en Seine-et-Oise viendrait à Paris pour les examens. Il y aurait plus de facilités qu'avec le Bourget où il faudrait aller...

Commission des Examens (suite)

M. Grivot expose les résultats obtenus. Ceux-ci sont importants puisque 341 candidats ont été examinés et tous avec un instrument.

M. Grivot signale aussi que certaines écoles n'ont pas imposé la dictée musicale dans leurs épreuves. Cette manière de faire est inadmissible car la dictée est obligatoire. En agissant ainsi les écoles en cause ne permettent pas les subventions accordées par le C.M.F.

M. Grivot et le Président remercient MM. Desruennes et Etienne Lorin de leur rapport sur le travail de la Commission des Examens.

CERTAINES ECOLES ONT DEMANDE A CE QUE DES CENTRES SOIENT CREES PRES DE CHEZ ELLES. La liste est la suivante :

- a) Paris et la Seine : MM. Desruennes et Etienne Lorin
b) Nord : M. Bonnard
c) Ouest à Poissy : MM. Jannier et Dubry
d) Sud et Estampes : MM. Grivot et Dauvissat

Il n'est pas possible de créer de nombreux centres, sinon ce serait en contradiction avec les lois qui restent aux membres du Comité.

On ne peut leur demander comme cela à été fait exceptionnellement en 1961 de déplacer et installer des centres qui ont eux aussi des obligations envers leur famille et les leurs. Ils sont les animateurs.

Le Président demande aux responsables l'adresse de celui à qui il faut envoyer la correspondance. Il confirme qu'il n'est pas possible de créer des centres et surtout on ne peut attendre que les examinateurs soient pris dans les sociétés voisines. Malheureusement, ceux-ci il y a eu un grand trop d'attente à être trop d'attente ou trop de coulant dans la notation.

Ces particularités ne peuvent pas être prises en compte. Les écoles doivent donc faire un effort compréhensif en venant présenter leurs candidats au Centre le plus proche de leur résidence. Par exemple : Gagny en Seine-et-Oise viendrait à Paris pour les examens. Il y aurait plus de facilités qu'avec le Bourget où il faudrait aller...

Commission des Examens (suite)

M. Grivot expose les résultats obtenus. Ceux-ci sont importants puisque 341 candidats ont été examinés et tous avec un instrument.

M. Grivot signale aussi que certaines écoles n'ont pas imposé la dictée musicale dans leurs épreuves. Cette manière de faire est inadmissible car la dictée est obligatoire. En agissant ainsi les écoles en cause ne permettent pas les subventions accordées par le C.M.F.

M. Grivot et le Président remercient MM. Desruennes et Etienne Lorin de leur rapport sur le travail de la Commission des Examens.

CERTAINES ECOLES ONT DEMANDE A CE QUE DES CENTRES SOIENT CREES PRES DE CHEZ ELLES. La liste est la suivante :

- a) Paris et la Seine : MM. Desruennes et Etienne Lorin
b) Nord : M. Bonnard
c) Ouest à Poissy : MM. Jannier et Dubry
d) Sud et Estampes : MM. Grivot et Dauvissat

Il n'est pas possible de créer de nombreux centres, sinon ce serait en contradiction avec les lois qui restent aux membres du Comité.

On ne peut leur demander comme cela à été fait exceptionnellement en 1961 de déplacer et installer des centres qui ont eux aussi des obligations envers leur famille et les leurs. Ils sont les animateurs.

Le Président demande aux responsables l'adresse de celui à qui il faut envoyer la correspondance. Il confirme qu'il n'est pas possible de créer des centres et surtout on ne peut attendre que les examinateurs soient pris dans les sociétés voisines. Malheureusement, ceux-ci il y a eu un grand trop d'attente à être trop d'attente ou trop de coulant dans la notation.

Ces particularités ne peuvent pas être prises en compte. Les écoles doivent donc faire un effort compréhensif en venant présenter leurs candidats au Centre le plus proche de leur résidence. Par exemple : Gagny en Seine-et-Oise viendrait à Paris pour les examens. Il y aurait plus de facilités qu'avec le Bourget où il faudrait aller...

Commission des Examens (suite)

M. Grivot expose les résultats obtenus. Ceux-ci sont importants puisque 341 candidats ont été examinés et tous avec un instrument.

M. Grivot signale aussi que certaines écoles n'ont pas imposé la dictée musicale dans leurs épreuves. Cette manière de faire est inadmissible car la dictée est obligatoire. En agissant ainsi les écoles en cause ne permettent pas les subventions accordées par le C.M.F.

M. Grivot et le Président remercient MM. Desruennes et Etienne Lorin de leur rapport sur le travail de la Commission des Examens.

CERTAINES ECOLES ONT DEMANDE A CE QUE DES CENTRES SOIENT CREES PRES DE CHEZ ELLES. La liste est la suivante :

- a) Paris et la Seine : MM. Desruennes et Etienne Lorin
b) Nord : M. Bonnard
c) Ouest à Poissy : MM. Jannier et Dubry
d) Sud et Estampes : MM. Grivot et Dauvissat

Il n'est pas possible de créer de nombreux centres, sinon ce serait en contradiction avec les lois qui restent aux membres du Comité.

On ne peut leur demander comme cela à été fait exceptionnellement en 1961 de déplacer et installer des centres qui ont eux aussi des obligations envers leur famille et les leurs. Ils sont les animateurs.

Le Président demande aux responsables l'adresse de celui à qui il faut envoyer la correspondance. Il confirme qu'il n'est pas possible de créer des centres et surtout on ne peut attendre que les examinateurs soient pris dans les sociétés voisines. Malheureusement, ceux-ci il y a eu un grand trop d'attente à être trop d'attente ou trop de coulant dans la notation.

Ces particularités ne peuvent pas être prises en compte. Les écoles doivent donc faire un effort compréhensif en venant présenter leurs candidats au Centre le plus proche de leur résidence. Par exemple : Gagny en Seine-et-Oise viendrait à Paris pour les examens. Il y aurait plus de facilités qu'avec le Bourget où il faudrait aller...

Commission des Examens (suite)

M. Grivot expose les résultats obtenus. Ceux-ci sont importants puisque 341 candidats ont été examinés et tous avec un instrument.

M. Grivot signale aussi que certaines écoles n'ont pas imposé la dictée musicale dans leurs épreuves. Cette manière de faire est inadmissible car la dictée est obligatoire. En agissant ainsi les écoles en cause ne permettent pas les subventions accordées par le C.M.F.

M. Grivot et le Président remercient MM. Desruennes et Etienne Lorin de leur rapport sur le travail de la Commission des Examens.

CERTAINES ECOLES ONT DEMANDE A CE QUE DES CENTRES SOIENT CREES PRES DE CHEZ ELLES. La liste est la suivante :

- a) Paris et la Seine : MM. Desruennes et Etienne Lorin
b) Nord : M. Bonnard
c) Ouest à Poissy : MM. Jannier et Dubry
d) Sud et Estampes : MM. Grivot et Dauvissat

Il n'est pas possible de créer de nombreux centres, sinon ce serait en contradiction avec les lois qui restent aux membres du Comité.

On ne peut leur demander comme cela à été fait exceptionnellement en 1961 de déplacer et installer des centres qui ont eux aussi des obligations envers leur famille et les leurs. Ils sont les animateurs.

Le Président demande aux responsables l'adresse de celui à qui il faut envoyer la correspondance. Il confirme qu'il n'est pas possible de créer des centres et surtout on ne peut attendre que les examinateurs soient pris dans les sociétés voisines. Malheureusement, ceux-ci il y a eu un grand trop d'attente à être trop d'attente ou trop de coulant dans la notation.

Ces particularités ne peuvent pas être prises en compte. Les écoles doivent donc faire un effort compréhensif en venant présenter leurs candidats au Centre le plus proche de leur résidence. Par exemple : Gagny en Seine-et-Oise viendrait à Paris pour les examens. Il y aurait plus de facilités qu'avec le Bourget où il faudrait aller...

REPARATIONS

Argenterie - Vernis Débosselage - Retapannage Achats - Echanges - Occasions

RENOUX LUTHIER 56, rue Luthéran, BOURGES

Assemblée Générale du dimanche 18 février 1962. Membres présents : MM. Hugonnet, Brun, Grivot, Ploge, Boulanger, A. Charollais, Petit, Dauvissat, Vessier, Et. Lorin, Bonnard, Charles Desruennes, Huys, Mlle Clouzeau

Président : M. Hugonnet, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents et les remercie de leur exactitude. Il demande à chacun de traiter les questions avec leur esprit de camaraderie ; ainsi les débats se dérouleront sans heurt et pour le plus grand bien des résultats.

Après avoir remercié M. Grivot pour son rapport, le Président passe à l'ordre du jour. Le rapport de M. Grivot est adopté à l'unanimité.

Commission des Examens (suite)

M. Grivot expose les résultats obtenus. Ceux-ci sont importants puisque 341 candidats ont été examinés et tous avec un instrument.

M. Grivot signale aussi que certaines écoles n'ont pas imposé la dictée musicale dans leurs épreuves. Cette manière de faire est inadmissible car la dictée est obligatoire. En agissant ainsi les écoles en cause ne permettent pas les subventions accordées par le C.M.F.

M. Grivot et le Président remercient MM. Desruennes et Etienne Lorin de leur rapport sur le travail de la Commission des Examens.

CERTAINES ECOLES ONT DEMANDE A CE QUE DES CENTRES SOIENT CREES PRES DE CHEZ ELLES. La liste est la suivante :

- a) Paris et la Seine : MM. Desruennes et Etienne Lorin
b) Nord : M. Bonnard
c) Ouest à Poissy : MM. Jannier et Dubry
d) Sud et Estampes : MM. Grivot et Dauvissat

Commission des Examens (suite)

M. Grivot expose les résultats obtenus. Ceux-ci sont importants puisque 341 candidats ont été examinés et tous avec un instrument.

M. Grivot signale aussi que certaines écoles n'ont pas imposé la dictée musicale dans leurs épreuves. Cette manière de faire est inadmissible car la dictée est obligatoire. En agissant ainsi les écoles en cause ne permettent pas les subventions accordées par le C.M.F.

M. Grivot et le Président remercient MM. Desruennes et Etienne Lorin de leur rapport sur le travail de la Commission des Examens.

CERTAINES ECOLES ONT DEMANDE A CE QUE DES CENTRES SOIENT CREES PRES DE CHEZ ELLES. La liste est la suivante :

- a) Paris et la Seine : MM. Desruennes et Etienne Lorin
b) Nord : M. Bonnard
c) Ouest à Poissy : MM. Jannier et Dubry
d) Sud et Estampes : MM. Grivot et Dauvissat

Commission des Examens (suite)

M. Grivot expose les résultats obtenus. Ceux-ci sont importants puisque 341 candidats ont été examinés et tous avec un instrument.

M. Grivot signale aussi que certaines écoles n'ont pas imposé la dictée musicale dans leurs épreuves. Cette manière de faire est inadmissible car la dictée est obligatoire. En agissant ainsi les écoles en cause ne permettent pas les subventions accordées par le C.M.F.

M. Grivot et le Président remercient MM. Desruennes et Etienne Lorin de leur rapport sur le travail de la Commission des Examens.

CERTAINES ECOLES ONT DEMANDE A CE QUE DES CENTRES SOIENT CREES PRES DE CHEZ ELLES. La liste est la suivante :

- a) Paris et la Seine : MM. Desruennes et Etienne Lorin
b) Nord : M. Bonnard
c) Ouest à Poissy : MM. Jannier et Dubry
d) Sud et Estampes : MM. Grivot et Dauvissat

Commission des Examens (suite)

M. Grivot expose les résultats obtenus. Ceux-ci sont importants puisque 341 candidats ont été examinés et tous avec un instrument.

M. Grivot signale aussi que certaines écoles n'ont pas imposé la dictée musicale dans leurs épreuves. Cette manière de faire est inadmissible car la dictée est obligatoire. En agissant ainsi les écoles en cause ne permettent pas les subventions accordées par le C.M.F.

M. Grivot et le Président remercient MM. Desruennes et Etienne Lorin de leur rapport sur le travail de la Commission des Examens.

CERTAINES ECOLES ONT DEMANDE A CE QUE DES CENTRES SOIENT CREES PRES DE CHEZ ELLES. La liste est la suivante :

- a) Paris et la Seine : MM. Desruennes et Etienne Lorin
b) Nord : M. Bonnard
c) Ouest à Poissy : MM. Jannier et Dubry
d) Sud et Estampes : MM. Grivot et Dauvissat

Commission des Examens (suite)

M. Grivot expose les résultats obtenus. Ceux-ci sont importants puisque 341 candidats ont été examinés et tous avec un instrument.

M. Grivot signale aussi que certaines écoles n'ont pas imposé la dictée musicale dans leurs épreuves. Cette manière de faire est inadmissible car la dictée est obligatoire. En agissant ainsi les écoles en cause ne permettent pas les subventions accordées par le C.M.F.

M. Grivot et le Président remercient MM. Desruennes et Etienne Lorin de leur rapport sur le travail de la Commission des Examens.

CERTAINES ECOLES ONT DEMANDE A CE QUE DES CENTRES SOIENT CREES PRES DE CHEZ ELLES. La liste est la suivante :

- a) Paris et la Seine : MM. Desruennes et Etienne Lorin
b) Nord : M. Bonnard
c) Ouest à Poissy : MM. Jannier et Dubry
d) Sud et Estampes : MM. Grivot et Dauvissat

Commission des Examens (suite)

M. Grivot expose les résultats obtenus. Ceux-ci sont importants puisque 341 candidats ont été examinés et tous avec un instrument.

M. Grivot signale aussi que certaines écoles n'ont pas imposé la dictée musicale dans leurs épreuves. Cette manière de faire est inadmissible car la dictée est obligatoire. En agissant ainsi les écoles en cause ne permettent pas les subventions accordées par le C.M.F.

M. Grivot et le Président remercient MM. Desruennes et Etienne Lorin de leur rapport sur le travail de la Commission des Examens.

CERTAINES ECOLES ONT DEMANDE A CE QUE DES CENTRES SOIENT CREES PRES DE CHEZ ELLES. La liste est la suivante :

- a) Paris et la Seine : MM. Desruennes et Etienne Lorin
b) Nord : M. Bonnard
c) Ouest à Poissy : MM. Jannier et Dubry
d) Sud et Estampes : MM. Grivot et Dauvissat

Profitez de nos prix exceptionnels d'Instruments et Accessoires chez ANDREU Frères 72, Rue Rodier - PARIS (IXe)

Table listing various musical instruments and accessories with prices, including Clarinettes, Saxophones, Trompettes, and Hautbois.

